

# LA CRISE ACTUELLE DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX AFRICAINS DE L'UNION FRANÇAISE

par J. MENIAUD,  
*Secrétaire Général de la Fédération  
des Syndicats locaux de Producteurs et Industriels  
en Bois Coloniaux*

## PRESENT SLUMP IN THE AFRICAN TROPICAL TIMBER TRADE OF THE FRENCH UNION

### SUMMARY

*Timbers from the african territories of the French Union have been suffering from the slump since 1951. The author defines the proportions of this slump, the causes of which are also clearly stated. Furthermore he shows how any possible improvements to such a situation could be attained.*

## LA PRESENTE CRISIS EN EL NEGOCIO DE LAS MADERAS TROPICALES AFRICANAS DE LA UNION FRANCESA

### RESUMEN

*El negocio de maderas de los territorios tropicales africanos de la Union Francesa sufre desde 1951 de la escasez de ventas. El autor determina las proporciones de esta crisis, indica muy claramente las causas que la motivan y señala además como deben ser buscados los mejoramientos adecuados a tal situacion.*

La plupart des grandes matières premières qui alimentent le commerce international et dont le cours Or avait monté d'une façon que l'on peut estimer excessive, à la suite du déclenchement du conflit coréen, sont revenues progressivement, à partir du milieu de 1951, à des cours plus normaux, inférieurs parfois à ceux de la période antérieure à 1950.

Les bois n'ont pas échappé à ces fluctuations. Les bois tropicaux, qui n'avaient pas monté plus que les bois des zones tempérées, ont cependant beaucoup plus baissé que ces derniers, et parmi les bois tropicaux, les provenances des Territoires français d'Afrique ont particulièrement souffert et souffrent encore actuellement.

La baisse des bois tropicaux a précédé en effet de six mois celle des bois européens, et, si elle s'est tellement accentuée, à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1951,

c'est par suite d'un développement accru des envois de certains pays producteurs, dont les territoires anglais du Golfe du Bénin. Les seuls territoires « Gold Coast » et « Nigéria » ont en effet exporté en 1951, près de 550.000 tonnes de grumes d'essences diverses, alors qu'avant guerre, ils en exportaient 40.000 à peine.

Si d'autre part, le fléchissement des cours (40 à 45 % pour les bois divers selon les essences, et de 30 à 40 % pour l'okoumé, selon les qualités) a été beaucoup plus ressenti par les producteurs de nos T. O. M. que par ceux des autres pays fournisseurs, c'est en raison de l'élévation excessive de nos prix de revient.

La création du franc C. F. A. n'est pas absolument étrangère à cette dernière constatation. Au lendemain de la guerre, elle pouvait être justifiée, mais il eût fallu, dès la mesure prise, compter dans

la nouvelle monnaie, et, en fait, réduire de 50 % les salaires et les prix de toutes choses. Or, il n'en fut rien, ni pour la main-d'œuvre locale, ni pour les denrées alimentaires produites sur place : on continua, d'une façon générale, comme avant, à compter en francs, sans se rendre compte qu'avec le même nombre de francs, on payait deux fois plus cher qu'antérieurement sauf pour les machines, l'outillage, et les denrées d'importation. A la faveur des dévaluations successives qui ont eu lieu par la suite, on aurait pu faire les réajustements qui s'imposaient. On a négligé de le faire et c'eût d'ailleurs été difficile : on avait laissé passer le moment favorable. La hausse du coût de la vie sur place et de la main-d'œuvre autochtone suivait toujours avec un certain retard les relèvements de prix des produits exportés ; les entreprises qui faisaient, malgré tout, leurs affaires, ne voyaient pas le danger pouvant résulter, dès qu'interviendrait une période durable de stabilisation, de la hausse des salaires payés et des vivres fournis à leur personnel. Cette hausse inconsidérée — le coefficient actuel au Gabon est de plus de 50 par rapport à la période d'avant-guerre, et il doit en être de même dans nos autres T. O. M. africains — se répercute d'ailleurs sur les taxes de toutes sortes frappant les entreprises et sur les tarifs de transports intérieurs, par chemin de fer et par camion. A la Côte d'Ivoire, notamment, les tarifs de transports routiers sont devenus prohibitifs ; ils sont trois fois plus élevés qu'ils ne le sont dans le Territoire voisin de la Gold Coast ; ceci parce que le personnel employé à la Côte d'Ivoire est de rendement très inférieur à celui de Gold Coast ; aussi parce que le réseau routier de la Côte d'Ivoire n'est plus entretenu. Il en est d'ailleurs de même au Cameroun et en A. E. F., les Administrations locales, dont les ressources sont loin de s'accroître aussi rapidement que les charges résultant de la cherté de la vie, du coût élevé de la main-d'œuvre, ainsi que de l'application de la loi LAMINE-GUEYE, n'ayant plus la possibilité d'assurer cet entretien. Bref, les prix de revient F. O. B. de nos bois tropicaux qui correspondaient, à peu de chose près, avant la guerre, aux prix de revient des bois fournis par la Gold Coast, la Nigéria et le Congo Belge, sont actuellement — ou du moins, étaient, il y a quelques mois encore — de 30 à 35 % plus élevés que ceux de ces derniers Territoires, et l'on ne voit guère la possibilité de les abaisser brutalement, sans provoquer parmi les travailleurs, qui n'en bénéficient du reste que dans une très faible mesure, des perturbations plus ou moins graves.

Ceci pour dire que, lorsqu'à la suite des arrivages massifs de bois tropicaux étrangers qui se produisirent en Angleterre et sur le continent Européen, à partir d'août-septembre 1951, tous les bois autres qu'Okoumé, virent leurs cours s'amenuiser rapidement, au point qu'à partir de décembre, et surtout de janvier suivant, la majeure partie des essences

produites dans nos Territoires Africains ne pouvaient plus être vendues à des prix couvrant leurs prix de revient ; et si l'on a constaté, pendant les premiers mois de 1952, des expéditions encore appréciables de ces essences, c'est qu'il s'agissait de bois coupés en 1951, la plupart vendus avant la fin de l'année et qui n'avaient pu être livrés en temps voulu. Seuls, en réalité, depuis le début de 1952, les Acajous, les Assié, ou Sipo, Sapelli ou Aboudikro, Iroko et Doussié se vendent encore à des cours tout juste acceptables. Les mêmes essences, et d'autres plus communes, produites dans les territoires voisins, sont recherchées par les utilisateurs, parce qu'obtenues à des prix avantageux ; et, n'était la difficulté de se faire délivrer des licences d'importation, les usines françaises elles-mêmes délaisseraient complètement les provenances de la Côte d'Ivoire et du Cameroun : elles n'achètent d'ailleurs que d'assez faibles tonnages.

Gabon et Moyen-Congo se sont vus fermer de même, pour les bois autres qu'Okoumé, la plupart de leurs débouchés. La mévente de ce qu'on appelle *les bois divers* de nos T. O. M. africains est générale. Un grand nombre d'entreprises ont dû cesser leur activité. Les usines de transformation qui travaillaient pour l'exportation ne sont pas plus avantagées ; plusieurs, dont une très importante au Cameroun, ont dû fermer ; les autres travaillent au ralenti.

Pour l'Okoumé, la crise s'est déclenchée plus tardivement et son évolution a été plus rapide. La mévente de cette essence aurait d'ailleurs probablement pu être évitée, de même que les pertes subies par l'Office et par les exploitants, si, dès janvier 1952, lorsqu'il apparut qu'on ne pouvait plus vendre aux prix de 1951, on avait pu contingerer la production et pratiquer les rabais qui s'imposaient (15 à 18 % aurait peut-être suffi à ce moment). Il n'est pas question, ici, de rechercher les responsabilités et d'imputer à X ou Y les fautes ou négligences commises. Jusqu'à fin décembre, en effet, l'Office avait pu continuer sans aucune difficulté à livrer aux prix fixés en juin. Mais, dès août-septembre, ces prix étaient apparus trop élevés et les acheteurs montraient de l'hésitation à passer de nouveaux contrats. L'année 1951 se terminait en tout cas avec des stocks minimes, inférieurs à la normale.

Ce ne fut, en effet, qu'en janvier, que les premières difficultés réelles surgirent et on ne les estimait, alors, ni très sérieuses, ni durables. Cependant, et tandis que les exploitants gabonais faisaient de gros efforts pour accroître la production (on pensait que celle-ci approcherait de 400.000 tonnes en 1952), les dites difficultés s'amplifièrent peu à peu ; les clients habituels de l'Office refusèrent de s'engager aux cours pratiqués en 1951, utilisant, pour le déroulage, des bois de remplacement dont, notamment diverses essences de Gold Coast, et de Nigéria, qui arrivaient abondamment dans les ports

de l'Ouest Européen, ou des bois de pays comme hêtre et peuplier : ces bois dont la qualité et le rendement à l'usinage sont sans doute très inférieurs aux qualité et rendement de l'Okoumé, mais coûtant beaucoup moins cher, étaient tout de même avantageux à employer. Office et Syndicats Gabonais d'exploitants finirent par s'émouvoir ; mais, comme toujours en pareil cas, les décisions collectives furent longues à prendre, alors que le danger résultant du maintien du statu quo allait croissant. Les bois coupés s'accumulaient en effet dans les parcs de l'Office, dont la trésorerie s'épuisait d'autre part très rapidement. Bientôt, l'Office ne pouvait plus payer comptant les lots de bois réceptionnés ; il allait même être tenu de stopper ses achats, sans que ralentissent encore beaucoup, pour cela, les abattages, malgré un contingentement des coupes décidé en mars, et limitant celles-ci à 85 % de la production de 1951. De timides baisses de prix avaient également été fixées, mais sans aucun succès. Bref, au début de mai, en présence des pertes de bois qui s'annonçaient, le Service Forestier dut intervenir pour suspendre les abattages. Ceux-ci ne purent guère être repris que trois mois plus tard, à la suite d'une nouvelle et sérieuse contraction des prix qui avait permis à l'Office de placer quelques contrats de vente pour des bois frais de coupe.

Entre temps, l'Office qui eut, un moment, près de 60.000 tonnes de stocks dans ses parcs, allait devoir considérer comme sans valeur commerciale, les billes détériorées par des piqûres d'insectes ou par des taret, et vendre par ailleurs, à moitié prix, tout ce qui ne pouvait être écoulé comme bois frais. Il devait en résulter pour cet organisme des pertes très importantes. Le redémarrage de la production risquait, en outre, d'être entravé, faute des disponibilités nécessaires pour, à la fois, rembourser les banques, qui avaient escompté pendant les 4 premiers mois les traites émises par l'Office, et payer les nouveaux achats aux producteurs. Ces derniers avaient eux-mêmes leurs caisses vides, car, s'ils avaient coupé beaucoup jusqu'en mai, une partie seulement des bois livrés leur avait été payée ; il leur restait, d'ailleurs, sur chantiers de coupe ou en rivière, des lots dont on estimait l'importance à près de 40.000 tonnes. Une partie de ces bois risquait elle aussi, de s'avarier, en tout cas d'être considérée comme bois défraîchis, lorsque la livraison pourrait en être faite. La situation devenait ainsi dramatique. C'est alors qu'intervint, en juillet,

le Gouvernement Général de Brazzaville, pour aviser auprès des Banques locales, à concurrence de 250 millions de francs C. F. A., les avances nouvelles qui pourraient être consenties à l'Office, pour lui permettre de reprendre la situation en main. Cet aval allait prendre son effet dès les premiers jours de septembre.

Dès le mois d'août, les demandes d'Okoumé qui s'étaient réamorçées en mai-juin, se faisaient, du reste, plus nombreuses et importantes, et il semble bien que les utilisateurs, malgré qu'ils aient toujours la possibilité d'acheter pour le déroulage, à meilleur compte, des bois de remplacement, tropicaux ou indigènes, conservent une très nette préférence pour la principale essence exportée par le Gabon.

Les contingents de coupe des différentes entreprises, fixés de nouveau en juillet-août, d'après les précisions de placement du moment, pour les derniers mois de 1952 se sont révélés rapidement insuffisants. Des suppléments appréciables ont été répartis depuis entre les producteurs et, dès maintenant, il n'y a pratiquement plus de contingentement. Les ventes fermes ou engagements en cours depuis juillet se chiffrent à plus de 150.000 tonnes ; 45.000 devaient, en principe, être embarquées en novembre et décembre ; 50.000 ont dû être reportées sur le premier semestre 1953 faute de pouvoir obtenir des livraisons suffisantes et en temps voulu des producteurs.

Les prix payés, revenus à peu près au niveau de ceux de 1950, sont sans doute peu rémunérateurs, car depuis deux ans, les réceptions de l'Office sont devenues beaucoup plus sévères et les prix de revient ont en outre monté sans cesse ; ils permettent tout juste aux entreprises de couvrir leurs frais.

Les producteurs de bois divers restent encore moins bien partagés. Il y a sans doute quelques signes d'amélioration, mais qui ne se traduisent pas jusqu'ici, dans nos T. O. M. africains, par une reprise réelle des exportations : les arrivages en Europe, de Gold Coast et de Nigéria, sont en tout cas, moins importants qu'en 1951, et sont à peu près réservés exclusivement au marché britannique. Quelques demandes se font jour, d'autre part, en Allemagne notamment, pour des bois comme Ayous-Samba, Makoré, Limbo du Moyen-Congo et quelques autres, pour lesquels on ne trouvait plus acheteur, depuis le début de l'année, qu'à des prix dérisoires ; elles sont peu importantes il est vrai, et les prix offerts restent en outre insuffisants.

## LES MESURES PRISES

Il va de soi qu'on a cherché à atténuer, pour tous les producteurs de nos bois coloniaux, les conséquences de cette mévente ; en d'autres périodes, les administrations locales auraient peut-être apporté un concours efficace à la solution de la crise, notam-

ment par d'importantes détaxes, mais on sait que leurs budgets sont déjà difficilement équilibrés ; en outre, les décisions d'ordre financier sont prises par les Assemblées Territoriales, lesquelles sont peu disposées, en général, à accorder des réductions sur



un point, si on ne leur propose pas en même temps des augmentations correspondantes sur d'autres.

L'effort qui a été réalisé est cependant appréciable.

En A. E. F. par exemple, l'aval consenti à l'Office des bois et dont on ne saurait sous-estimer la très grande importance pour la reprise de la production d'Okoumé, a été complété :

a) par un abaissement, comme c'était normal de le faire, des valeurs mercuriales sur lesquelles sont basés les droits de sortie des bois et la taxe sur le chiffre d'affaires ;

b) par un abaissement de 10 à 5 % de la valeur mercurielle (ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1953) de la taxe d'abatage pour les bois d'Okoumé des qualités secondes et sciage.

Au CAMEROUN, à la révision, à un niveau assez bas, des valeurs mercuriales, se sont ajoutées quelques réductions de tarifs de transport par chemin de fer et des tarifs et frais d'embarquement.

A la COTE D'IVOIRE, on a non seulement abaissé les valeurs mercuriales, mais ce qui est mieux, on a réduit de 6 à 2 % les droits de sortie. En outre, un prêt ou aval de 100 millions de francs C. F. A. a été consenti, courant 1952, par le Gouvernement Général de Dakar à l'ensemble des producteurs de bois, pour leur permettre de faire face, au moins momentanément, à la crise actuelle. La réduction des droits de sortie a eu, malheureusement, pour contre partie, une augmentation de la taxe de transaction et de la taxe locale, portées respectivement de 2 1/2 % à 4 % et de 0,50 à 1 % de la valeur des bois exportés par les producteurs.

En tous cas, nous le répétons, s'il semble que l'exploitation de l'Okoumé doive bientôt retrouver son activité antérieure, nous sommes très loin du même résultat pour ce qui est des autres essences. Il eut fallu, à défaut de détaxes plus importantes, pouvoir apporter à cette dernière exploitation, en fait à l'exportation sur l'étranger, un soutien plus important, que, seule la Métropole était susceptible d'accorder. Notre Fédération s'y est employée pendant plusieurs mois, avec le concours de ses membres parlementaires : MM. les députés DEVINAT et MOLINATTI, les Sénateurs MM. DURAND-REVILLE et LAGAROSSE, et avec celui de M. le Conseiller Economique BOURUET-AUBERTOT, intervenant sans cesse auprès du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques, sans succès cependant, du moins jusqu'ici. Différentes solutions furent suggérées au Gouvernement : aucune n'a paru pouvoir être retenue. La question reste, en tous cas, à l'étude.

La crise s'atténuera sans doute à la longue pour les producteurs de bois divers, comme elle l'a fait pour les producteurs d'Okoumé, mais combien seront ceux qui en sortiront complètement ruinés...

La leçon à en tirer est, qu'il faut, avant tout, tendre à réduire au maximum les prix de revient

de nos bois tropicaux, si nous voulons pouvoir lutter avec les provenances de bois similaires étrangers ; elle est aussi, qu'en matière de bois de sciage, les possibilités d'exportation sur l'Europe de certaines essences communes, pourtant commercialisées depuis longtemps déjà, qu'il s'agisse de bois bruts ou de bois débités, restent très limitées ; qu'à plus forte raison il est difficile de commercialiser des essences nouvelles ; certaines utilisations, charpente ordinaire et menuiserie courante par exemple, qui se satisfont de bois de pays ou d'Europe Centrale, étant peu ouvertes aux bois tropicaux ; enfin que les débouchés restant réservés aux bois tropicaux de grande qualité ou recherchés pour des usages spéciaux sont limités en nombre et en importance ; il n'est pas d'utilisation absolument réservée à telle ou telle essence, et tout excès de production et d'envoi sur les marchés de bois, de même catégorie ou de catégories similaires, se traduit par des chutes verticales des cours et par des pertes considérables pour les producteurs. Dès lors, on peut juger, une fois de plus, combien étaient et restent encore peu justifiés certains programmes qui tendaient à voir tripler, quintupler en quelques années, la production forestière de nos T. O. M. et à exploiter à 100 %, ou presque, les possibilités en bois de toutes sortes de leurs massifs accessibles.

Cela ne veut pas dire qu'il faille se croiser les bras et tout attendre de la Providence !

Obtenir que baisse peu à peu le coût de la vie pour les travailleurs autochtones doit être possible ; c'est une question de développement des cultures vivrières, et, le coût de la vie baissant, les salaires pourront dans une certaine mesure être abaissés eux aussi, sans préjudice pour les salariés.

Obtenir aussi, et dans toute la mesure du possible, à défaut d'aide directe à l'exportation, de nouveaux dégrèvements des droits et taxes qui frappent la production forestière, ainsi que les tarifs de chemin de fer et les frais d'embarquement.

Veiller d'autre part, à ce qu'on n'augmente pas encore les charges des entreprises, par des taxes nouvelles ou par des mesures sociales incontestablement intéressantes et souhaitables en soi, mais en tout cas, et pour de nombreux motifs, prématurées dans nos T. O. M. Il est bien à craindre cependant, que sur le plan social, certaines dispositions soient prises dans un très proche avenir, puisqu'elles sont prévues, en principe, dans le Code du Travail qui vient d'être voté par le Parlement.

Enfin, s'efforcer d'obtenir de la main-d'œuvre, un meilleur rendement ; pour cela s'attacher cette main-d'œuvre d'une façon durable, en la fixant le plus possible avec femmes et enfants, sur les lieux mêmes d'emploi.

Les bois de sciage qui ne répondent pas à des utilisations spéciales, ne sont pas tous, il s'en faut, avons-nous dit, faciles à placer en Europe, ni même en Afrique du Nord. Il en est pourtant qui peuvent trouver, pour la belle menuiserie — ou des menui-

series extérieures — les parquets, les marches et rampes d'escaliers, les volets roulants, etc... des débouchés intéressants, ceci sous condition d'être bien présentés et de pouvoir faire l'objet d'envois suivis.

Ceux qui sont de qualité moindre, ou qui ne peuvent être exportés qu'irrégulièrement, ne sont pas pour cela négligeables. On peut même chercher à étendre peu à peu la liste de ceux qui sont actuellement exploités, car la consommation locale va s'amplifiant et l'on doit aussi pouvoir exporter sur des Centres comme : DAKAR, KONAKRY, COTONOU, de même que sur l'Afrique du Sud et les Pays d'Orient.

Divers bois, durs ou très durs, peuvent d'autre part servir à la fabrication de traverses de chemin de fer ou de fonds de wagons à marchandises, si des marchés de livraison peuvent être obtenus à des prix à peu près satisfaisants. Enfin, la construction sur place de maisons préfabriquées, tant pour les besoins locaux que pour l'exportation, est à envisager ; elle serait susceptible de constituer un débouché nouveau et important.

Quant aux bois tropicaux à utilisations spéciales, bois d'ébénisterie, bois de placage, bois de déroulage, bois pour travaux maritimes, pour charpentes navales, cuves à produits chimiques, etc..., leur emploi doit normalement s'amplifier lui aussi, mais plus ou moins régulièrement et rapidement. Il sera toujours nécessaire d'harmoniser la production avec les possibilités réelles d'écoulement ; nos T. O. M. ne sont d'ailleurs pas seuls à en fournir à l'exportation, et la prudence s'impose. Nos acajous et bois similaires ne souffrent-ils pas depuis la guerre, de la mode des meubles en bois clairs, et notre Okoumé lui-même, s'il reste jusqu'ici le plus apprécié des bois de déroulage, n'a-t-il pas à craindre la concurrence de plus en plus vive que lui font les Limba du Congo Belge, du Cabinda et de l'Angola et les bois importés de Bornéo ou de l'Amérique du Sud ? Il est d'ailleurs prouvé, quelles que soient les utilisations, qu'on peut toujours remplacer les meilleurs bois d'œuvre par des bois moins bons, quand la différence de prix joue réellement en faveur de ces derniers.

Décembre 1952

